



*L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi*

# FIDEM SERVAVI

« J'ai gardé la foi » - II Timothée 4 / 7

N° 145

*Prieuré saint Pierre et saint Paul*

*Le prieuré – 6, rue du Chapitre – 25920 Mouthier Haute-Pierre*

---

Dimanche 18 avril 2010

Ce sermon peut être téléchargé au format .wma ou .mp3 depuis le site <http://www.fidemservavi.info/> à l'adresse suivante :  
[http://www.fidemservavi.info/index\\_a\\_sermons.htm](http://www.fidemservavi.info/index_a_sermons.htm)

---

## Résumé

La charge du Magistère de l'Église, conduire les âmes au Ciel. La mise en garde contre les mercenaires qui ne sont point les pasteurs légitimes de l'Église.

---

## Sermon du « Deuxième dimanche après Pâques »

Mes bien chers frères,

Dom Guéranger nous dit dans son commentaire, en ce dimanche *du bon Pasteur*, que « c'est entre les mains de l'Église que Notre Seigneur va remettre le dépôt de toutes les vérités qu'Il a enseignées, et c'est l'Église qu'Il va établir dispensatrice de tous les moyens de salut ». Vous comprendrez alors que je vous parle avec insistance, à cause des erreurs, du Magistère de l'Église qui a la charge de conduire les âmes au Ciel.

Notre Seigneur l'avait promis, et Il a donné ce pouvoir de paître son Troupeau à Simon-Pierre. Dom Guéranger fait remarquer que : « Notre Seigneur s'exprimait comme s'Il lui eût dit : « Je te ferai le Roi de cette Église, dont tu seras en même temps le fondement ». Ce pouvoir de paître toute l'Église s'exerce en effet selon une monarchie, la monarchie pontificale, et Pierre, le pape est bien le *fondement* de l'Église. Mgr de Ségur l'explique ainsi dans son ouvrage *Le dogme de l'infaillibilité* : « L'Église tout entière, dit-il, basée sur l'infaillibilité de Pierre, est infaillible ; comme l'édifice tout entier, debout sur l'immobilité du fondement, est immobile avec lui ». Et « c'est de Notre Seigneur Jésus-Christ, précise-t-il, du *céleste infaillible*, que dérive l'infaillibilité du souverain Pontife ».

Un confrère s'est offusqué lorsque je lui ai fait lire ce passage, car pour lui, le souverain Pontife tient son infaillibilité de l'infaillibilité même de l'Église, ce qui n'est ni plus ni moins que du gallicanisme. Ce qui prouve que l'infaillibilité du souverain Pontife n'est toujours pas bien comprise. Et pourtant la doctrine est simple. Mgr d'Avanzo signalait devant les Pères conciliaires à Vatican 1<sup>er</sup>, après avoir rappelé que les évêques ne sont pas infaillibles par eux-mêmes, mais qu'ils ont besoin de la communion avec le pape qui les confirme,

que le Pape, lui, n'a besoin de rien d'autre que de l'assistance du Saint-Esprit qui lui a été promise. C'est la raison pour laquelle « cette infailibilité, comme le dit Mgr de Ségur est à la fois active et passive pour l'évêque, lequel (l'évêque), pasteur vis-à-vis des prêtres et des fidèles, n'est que brebis vis-à-vis du Pape ». Notre Seigneur a, en effet, chargé saint Pierre de paître à la fois agneaux et brebis, Église enseignée et Église enseignante.

Et en bon Pasteur, Notre Seigneur nous a aussi mis en garde contre les mercenaires, les loups ravisseurs déguisés en peau de brebis. Notre Seigneur dit aussi : « *En vérité, en vérité, je vous le dis : celui qui n'entre point par la porte dans le bercail des brebis, mais y monte par ailleurs, est un voleur et un larron* ». Et cet enseignement se retrouve dans ce document infailible qu'est la Bulle *Cum ex Apostolatus* de Paul IV. Celle-ci stipule en effet que s'il apparaissait qu'un clerc, même parvenu dans les plus hautes fonctions, ait dévié de la foi catholique et soit tombé dans quelque hérésie, avant son élévation au Souverain Pontificat, même si elle a lieu dans la concorde et avec l'assentiment unanime de tous les cardinaux, est nulle, sans valeur, non avenue, et que son gouvernement, son administration, tout devra être tenu pour illégitime.

Les discussions, dont la plupart se basent, et tout récemment encore, sur des propos de Mgr Lefebvre, sont polluées par le fait de tout ramener à la question d'un pape hérétique, alors que c'est la période précédant l'élection au conclave qu'il faut considérer. Et nous devons remercier Notre Seigneur d'avoir donné à Paul IV une science prophétique pour écrire ce texte car celui-ci nous dégage de l'obéissance à ces voleurs et ces larrons tels que désignés par Notre Seigneur.

Mais comme le dit Mgr de Ségur, *les discussions passionnées, jointes à l'ignorance des choses de la foi, ayant fait naître dans une foule de têtes, les idées les plus fausses touchant l'infailibilité de l'Église en général et du pape en particulier*, il y a donc des arguments contre cette Bulle Pontificale. L'abbé Mouraux de Nancy a répondu, fin 1992, à ces fausses argumentations dans sa revue *Bonum certamen*.

Un premier argument consiste à dire que la Bulle de Paul IV a été *abrogée*. Saint Pie X a bien inséré cette Bulle dans le corps même du Code du Droit canonique, et décédé avant sa publication, c'est Benoît XV, son successeur, qui fit publier le Code. « Mais, dans l'ombre du pape, écrit l'abbé Mouraux, le cardinal Gaspari, imbu de l'esprit de Rampolla retira, avant la publication du corps des lois canoniques, la Bulle de Paul IV et la plaça dans le corps des Lieux canoniques. Substitution gravissime, dont la confiance m'a été faite par un Prélat du Vatican ». Cette substitution a donc donné lieu à ce faux argument d'abrogation, et cette substitution a fait que cette Bulle fut ignorée au moment où il aurait fallu la brandir au tout début des années 1960.

Les adversaires de la Bulle de Paul IV invoquent aussi la Constitution « Sede vacante » de Pie XII en 1945 qui stipule que les censures sont levées à l'occasion du Conclave. Mais l'Abbé Mouraux répond fort justement que dans cette Constitution, il est uniquement question de la levée de censures disciplinaires (comme le *suspens a divinis*, par exemple), mais en aucun cas d'hérésie comme dans la Bulle de Paul IV.

Et puis il y a un troisième argument. « Certains, dit-il, ont cru échapper à ces lois en disant qu'elles n'auraient aucune valeur d'application sur un Pontife qui aurait la conscience faussée, et qui croirait accomplir son devoir en enseignant l'hérésie ou en coudoyant les hérétiques et les païens jusque dans leurs rites impies ». C'est l'argument des pseudos théologiens de la fausse majorité traditionnelle, affirmant que « les papes modernistes », comme ils les désignent, ont la conscience faussée par le modernisme. L'abbé Mouraux a répondu par avance à cette argumentation. « Une telle opinion est totalement fautive et condamnée, dit-il, « de fide » par Vatican 1<sup>er</sup> : « Si quelqu'un dit... que les catholiques peuvent avoir une juste cause pour suspendre leur adhésion à la foi qu'ils ont reçue du Magistère de l'Église ou pour la révoquer en doute, qu'il soit anathème ».

Ainsi, après avoir vu l'illégitimité de ces personnages et pourquoi nous sommes dégagés de toute obéissance, je voudrais aussi préciser ce qu'est le Siège apostolique, car vous avez entendu ou lu que le Siège n'était pas vacant, mais même très occupé par le pape de l'église conciliaire qui ne peut être le pape de l'Église catholique. Il faut réfuter cet embrouillamini en rappelant ce qu'est le Siège apostolique.

Nous savons que les Apôtres ont fondé des sièges épiscopaux où ceux-ci étaient infailibles individuellement. A la mort des Apôtres l'infailibilité n'était plus nécessaire que dans un centre unique, le siège apostolique du Bienheureux Pierre à Rome. « L'évêque de Rome, dit Mgr de Ségur, résume donc en lui, toute l'autorité de l'apostolat, la juridiction suprême et universelle, l'infailibilité dans l'enseignement de la doctrine. Apostolique

est donc ici synonyme d'infaillible ; et le pape est infaillible, seul infaillible entre tous les évêques, parce que seul, il est l'Évêque Apostolique, l'Évêque du Siècle Apostolique ».

C'est en effet l'acceptation de cette nomination à l'Évêché de Rome qui fait que l'évêque élu au Conclave, à condition de réunir toutes les conditions préalables, est le véritable successeur de saint Pierre, qui prend alors possession du Siècle apostolique. Avec ce rappel, nous voyons que l'abbé Joseph Ratzinger est illégitime pour deux raisons. Parce que n'étant pas valablement consacré évêque, il n'est pas évêque de Rome, et qu'il est le cas du clerc, comme stipulé dans la Bulle de Paul IV, ayant, pour le moins, failli dans la foi avant son élection.

Ainsi, comprenant ce qu'est le Siècle apostolique, il ne faut donc pas dire que ce Siècle est occupé, et occupé par un usurpateur ; cela reviendrait à dire que le Siècle est matériellement occupé, et l'on retomberait alors dans ces discussions passionnées et inutiles sur la question d'un pape hérétique. Matériellement et formellement le Siècle apostolique est donc vacant. Quant à parler de « pape de l'église conciliaire », c'est engendrer une réelle confusion, et sur ce sujet il ne faut vraiment pas dire n'importe quoi. Ces propos ne sont donc pas acceptables.

Retenons bien que ces personnages n'occupent à Rome que les lieux, soutenus par la toute puissance des médias qui entretiennent l'assentiment général d'une chrétienté totalement trompée par ces mercenaires conciliaires. Et comme le dit Léon XIII dans son Exorcisme, c'est la Chaire de Vérité qui est frappée, et le Pasteur étant frappé, retiré des siens, brebis et agneaux se trouvent donc dispersés, « ne possédant plus cette sécurité qui réside dans le pasteur », comme le dit si bien Mgr de Ségur.

Alors, me direz-vous, quelle est la solution à cette situation ? Eh bien puisque dans la fausse majorité traditionnelle, l'on boude le domaine vraiment surnaturel de la doctrine, ainsi que les révélations privées mais éprouvées, c'est pourtant une solution surnaturelle, comme celle dont nous parle la Vénérable Élisabeth Canori Mora qui fera que la monarchie pontificale sera restaurée : *saint Pierre descendant du Ciel pour désigner son véritable successeur*. Et cela se fera de paire avec la restauration de la monarchie française pour laquelle nous prions chaque dimanche et jour de fête.

Vous comprendrez alors que je termine par vous rappeler de prier pour le maintien du peu de prêtres véritablement catholiques, afin que ceux-ci demeurent en dehors de toute compromission avec l'erreur et avec les fauteurs d'erreurs. Le Père de Clorivière, dans son interprétation de l'Apocalypse s'adresse aux prêtres. « Veillez avec le plus grand soin sur vous-mêmes et sur vos troupeaux, dit-il ; ne négligez rien, redoublez vos efforts, afin de les préserver, autant qu'il est en votre pouvoir, des maux prêts à fondre sur eux. Prosternés humblement aux pieds du Seigneur, répandez des larmes en sa présence et conjurez-Le de vous remplir de son esprit de force, de sagesse et de piété, qui vous est maintenant plus nécessaire que jamais ».

Alors, mes bien chers frères, en ce dimanche du bon Pasteur, où nous venons de voir la charge de conduire les âmes au Ciel, et la mise en garde contre les mercenaires qui ne sont point les pasteurs légitimes, demandons à Notre Seigneur Jésus-Christ, le Pasteur suprême de nos âmes, comme le dit l'Apôtre saint Pierre, les grâces nécessaires pour que ces prêtres persévèrent dans leurs efforts pour préserver les âmes de ces dangers et les conduisent au Ciel.

Faisons passer ces intentions par l'intercession de la très Sainte Vierge Marie qui nous a maternellement prévenu de la situation dans laquelle nous sommes.

Ainsi soit-il.

Abbé Michel Marchiset



Prière après la Messe, tous les dimanches et jours de fêtes, pour demander à Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de France, le retour de Son Lieutenant, le roi très chrétien, et ainsi le retour de la France à sa vocation d'origine. [Ouvrir](#) - [Télécharger en PDF](#)



Photocopiez et diffusez

Pour vous désabonner de « *L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi* », veuillez envoyer un mail à [mail@fidemservavi.info](mailto:mail@fidemservavi.info)